

Formulaire d'inscription au registre

(Article L.121-6-1* du code de l'action sociale et des familles, loi du 30 juin 2004)

La démarche d'inscription sur le registre est volontaire et facultative.

Si vous avez plus de 65 ans, êtes en situation de handicap, personne reconnue inapte au travail ou invalidité, vous pouvez vous inscrire sur le registre nominatif institué dans le cadre du Plan Canicule. Pour cela, il suffit de retourner ce formulaire à :

Centre Communal d'Action Sociale de DINARD – P.A.U.
57, rue des Minées. Tél : 02/99/46/50/99 mail : ccas@ville-dinard.fr

Nom Prénom Adresse

Date de naissance

Téléphone 1.....

Téléphone 2.....

Vivez-vous seul(e) ? OUI NON

Avez-vous des appels réguliers de vos proches ?
 OUI NON

Bénéficiez-vous de :

Portage de repas OUI NON

Téléassistance OUI NON

Merci de préciser si vous devez vous absenter de votre domicile :

JUIN : Duau2024

JUILLET : Duau2024

AOÛT : Duau2024

SEPTEMBRE : Duau2024

FICHE CONTACTS

<p>PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE</p> <p>Nom Prénom :</p> <p>Nature de l'aidant :</p> <p>Tél 1 :</p> <p>Tél 2 :</p>	<p>ENFANT(S) A PREVENIR <small>(Si différent de la personne à contacter en cas d'urgence)</small></p> <p>Nom Prénom :</p> <p>Tél 1 :</p> <p>Tél 2 :</p>	<p>SERVICE A DOMICILE</p> <p>Nom de l'association :</p> <p>Tél 1 :</p> <p>Tél 2 :</p> <p>Jours d'intervention : L <input type="checkbox"/> Ma <input type="checkbox"/> Me <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/></p>
<p>Nom Prénom</p> <p>Nature de l'aidant :</p> <p>Tél 1 :</p> <p>Tél 2 :</p>	<p>Nom Prénom :</p> <p>Tél 1 :</p> <p>Tél 2 :</p>	<p>MEDECIN TRAITANT</p> <p>Docteur :</p> <p>Tél :</p>
<p>Nom Prénom</p> <p>Nature de l'aidant :</p> <p>Tél 1 :</p> <p>Tél 2 :</p>	<p>(Tuteur – Curateur – Mandataire)</p> <p>Nom ou association :</p> <p>.....</p> <p>Tél :</p>	<p>INFIRMIER(E)</p> <p>Nom de l'association :</p> <p>Tél 1 :</p> <p>Tél 2 :</p>

Autre(s) renseignement(s) utile(s) :

.....

.....

.....

.....

En cas de canicule, je souhaite qu'une personne du CCAS de DINARD me contacte.

Date :

Lu et approuvé, Signature

Si la demande est effectuée par une tierce personne :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Qualité :

Date :

Lu et Approuvé, Signature

***Article L121-6-1. Version en vigueur du 01 juillet 2004 au 10 avril 2024 ([Création Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 - art. 1 \(\) JORF 1er juillet 2004](#))**

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires recueillent les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande. Ces données sont notamment utilisées par les services susmentionnés pour organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte et d'urgence prévu à [l'article L. 116-3](#) est mis en oeuvre. Les maires peuvent également procéder à ce recueil à la demande d'un tiers à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposée.

Les registres nominatifs créés au titre du recueil d'informations visé à l'alinéa précédent sont tenus dans le respect des dispositions de la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'accès et de correction des données nominatives est assuré conformément aux dispositions de la loi précitée. Ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en oeuvre de ce recueil et de celle du plan d'alerte et d'urgence visé à l'article L. 116-3. La diffusion de ces données à des personnes non autorisées à y accéder ou leur détournement sont passibles des peines prévues aux [articles 226-16 à 226-24](#) du code pénal.

Ces informations sont recueillies, transmises et utilisées dans des conditions garantissant leur confidentialité et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.